

<b>IDENTIFICATION DU FICHIER</b>	N° : PPIC_47
<b>Nom du fichier :</b> Banque de données du fichier longitudinal des ménages	
<b>Description :</b> Banque de microdonnées des renseignements fiscaux des ménages du Québec pour une période de 6 ans	
<b>FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES</b>	
<b>Finalité(s) du fichier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>En vue de l'application de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) article 69.1 paragraphe d), soit l'élaboration de la politique fiscale, économique, budgétaire et financière du Québec.</li></ul>	
<b>Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Une autre catégorie de personnes</li></ul>	
<b>Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Par un autre ministère ou organisme public</li></ul>	
<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Renseignements nominatifs</li><li>Informations à l'égard de l'emploi</li><li>Données socioéconomiques</li><li>Autres</li></ul>	
<b>GESTION DU FICHIER</b>	
<b>Supports physiques utilisés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.)</li></ul>	
<b>Durée générale de conservation des renseignements :</b> Les règles du calendrier de conservation du ministère des Finances concernent les documents (dont les documents intrants et extrants des bases de données), mais ne s'appliquent pas aux données ni à la base de données.	
<b>Personnel ayant accès au fichier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Tout le personnel de la Direction générale des politiques aux particuliers a accès à cette banque de données dans l'exercice de leur fonction.</li></ul>	
<b>Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement :</b> Non	
<b>Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme :</b> Non	